

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Madame Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

C'est en vertu des prescriptions constitutionnelles que je suis devant vous, aujourd'hui, pour présenter le programme de politique générale du Gouvernement que je conduis.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, m'a fait l'immense honneur de me porter, le 16 juillet 2020, à la haute et prestigieuse fonction de Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Je voudrais, avant toute chose, lui exprimer ma profonde gratitude.

Je mesure, à travers cette décision, la lourde responsabilité induite par cette grande marque de confiance et la forte portée symbolique de cet acte politique, au moment où le Chef de l'État a consacré la période 2015-2025, décennie de la Femme.

Au-delà de la promotion de mon humble personne, c'est surtout la reconnaissance du rôle et de la place de la femme dans le processus de développement de notre pays. A travers cette nomination, c'est la femme gabonaise qui est honorée et récompensée.

La femme gabonaise dont chacun de nous ici présents peut apprécier, à sa juste valeur, le rôle dans la protection de la cellule familiale, dans la préservation des valeurs et traditions qui forment le socle de notre nation, ainsi que dans la consolidation de notre démocratie.

Aussi, pour cette raison, **Monsieur le Président, Honorables Députés**, vais-je solliciter cette auguste Assemblée afin qu'elle m'accorde le privilège de saluer et d'exprimer, à travers ma modeste voix, toute notre reconnaissance aux illustres personnalités, vivantes ou disparues, célèbres ou anonymes, qui se sont distinguées, à travers l'histoire de notre pays, par leurs compétences, par leur action quotidienne en faveur de l'évolution de la condition féminine et par la qualité de leur leadership.

Je voudrais saluer ici et exprimer toute notre gratitude à **Madame Sylvia Bongo Ondimba**, Première Dame du Gabon, pour son engagement quotidien et constant en faveur d'une plus grande implication de la femme dans la vie publique.

Sa présence active aux côtés du Président de la République, Chef de l'État, est une promesse renouvelée de sa forte contribution au renforcement de la cohésion de la société gabonaise dont la femme est incontestablement le pilier central.

Cette gratitude s'adresse également à :

- feue Agathe Okoumba d'Okwatségué, première femme Présidente de l'Association des femmes juristes du Gabon, pour avoir dédié sa vie à la défense des droits de la femme gabonaise;
- feue Rose Francine Rogombé, première femme Magistrate et première femme élue Président du Sénat, pour avoir assuré la transition après le décès du Président Omar Bongo Ondimba en 2009 ;

- Marie Madeleine Mborantsouo, Président de la Cour Constitutionnelle dont je salue, entre autres, la participation active à l'élaboration de la Constitution transitoire de notre pays qui instaura le multipartisme en 1990.

A l'instar de ces femmes, tant d'autres que je n'ai pas citées, ont aussi contribué à façonner le destin de notre nation. Leurs contributions substantielles au renforcement des fondations de notre Etat, dans les domaines politique, économique, social et culturel ne sauraient être contredites aujourd'hui.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le parcours de ces femmes n'aurait cependant pas été possible sans le soutien des hommes, sans l'action décisive des Pères fondateurs de la Nation gabonaise.

Ouverts aux évolutions du monde, aux mouvements avantgardistes de la société africaine et gabonaise, ils ont su anticiper et lire, à travers le temps, les tendances à partir desquelles se construirait le progrès économique et social.

Le **Président Léon Mba** posa l'acte fondateur, le 20 août 1966, lorsqu'il créa un ministère chargé de *l'Organisation nationale des femmes gabonaises*.

Le **Président Omar Bongo Ondimba** accéléra le processus en encourageant la femme gabonaise à se prendre en charge sur les plans politique et économique.

Alors, le ministère chargé de *l'Organisation nationale des femmes gabonaises* se transforma en un ministère chargé de la Promotion Féminine, le 17 avril 1975. Il le confia à une femme.

De secrétaire d'État en 1975, année de l'apparition des femmes dans une équipe gouvernementale, à Ministre de plein exercice en février 1980, les femmes ont gravi progressivement les marches de la hiérarchie gouvernementale sous son magistère, non sans accentuer leur présence dans de nombreux domaines de la vie économique et sociale de notre pays.

Que dire du **Président Ali Bongo Ondimba** dont la politique en faveur de la promotion de la femme est l'achèvement d'une œuvre nationale et républicaine.

Au Gouvernement, dans les Institutions Constitutionnelles, dans l'administration centrale, au sein des forces de défense et de sécurité, ainsi qu'au niveau politique, le Chef de l'Etat a toujours promu les femmes aux plus hautes responsabilités pour leurs compétences.

Nous sommes bien là au cœur de la politique de l'Egalité des Chances prônée par le Président de la République. Comme le Chef de l'Etat a écrit : « *Promouvoir les femmes dans* l'espace public et aux plus hauts postes de décision n'est pas qu'une question de justice et d'équité. Il en va également de notre efficacité collective ».

Puissent ces paroles forts pertinentes du Chef de l'Etat encourager les femmes à continuer de se former pour acquérir des compétences solides dans tous les domaines.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Monsieur le Président,

Avant de me prêter à l'exercice que m'impose ma charge, permettez-moi de m'adresser à vous pour saluer l'homme de consensus que vous incarnez. Votre élection, il y a un peu plus d'un an, à la tête de l'Assemblée nationale est le couronnement d'un parcours administratif et politique marqué du sceau de l'excellence.

Homme de devoirs, vous avez su, durant de nombreuses années, contribuer au renforcement des mécanismes de fonctionnement de notre démocratie. Soyez-en remercié.

Honorables Députés,

Je voudrais saluer individuellement chacun de vous et vous féliciter pour la manière dont vous portez la confiance que les populations des différentes localités de notre cher pays ont placée en vous.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Jamais dans l'histoire de notre pays, le peuple gabonais ne s'est trouvé confronté à une épreuve aussi grave, une épreuve aussi dramatique que la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus. Une crise qui déstructure notre société.

En effet, cette crise a perturbé la mise en œuvre de nos plans de développement économique et social, et remis en cause les projets de nos compatriotes.

Elle a fragilisé leur confiance ainsi que celle des opérateurs économiques. Les Gabonais s'inquiètent du présent, ils s'interrogent sur l'avenir, ils appréhendent le futur.

Le Chef de l'Etat a entendu toutes ces interrogations et toutes ces inquiétudes. Et, il a aussi compris toutes les insatisfactions et toutes les attentes exprimées par son peuple.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le contexte dans lequel le Gouvernement a été mis en place, est particulier. En effet, l'apparition, à la fin de l'année 2019, de la maladie infectieuse émergente provoquée par le coronavirus *SARS-CoV-2*, a plongé la planète dans une triple crise sanitaire, économique et sociale.

Les effets sont inédits depuis la crise des « *subprimes* » de 2008. Aucun pays au monde n'a été préparé à la fulgurance de ce phénomène sanitaire et à la surpuissance de ses effets multisectoriels.

De manière globale, toutes les régions du monde devraient connaître un recul de la croissance de leur Produit Intérieur Brut (PIB) en 2020, du fait des fortes perturbations de l'activité sur le plan planétaire et des restrictions qui ont eu pour conséquence le ralentissement, voire l'arrêt de nombreux secteurs de l'économie.

La fin de la période de sidération liée à l'apparition inattendue de ce virus conduit l'ensemble des pays de la planète à considérer que, tout en maintenant les campagnes de promotion en faveur des gestes barrières, d'hygiène et de distanciation physique, il nous faut apprendre à vivre avec ce virus.

C'est là, un impératif!

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Notre pays, le Gabon, s'emploie à contenir l'évolution de cette pandémie, à la suite des mesures prises par **le Président de la République, Chef de l'État,** et mises en œuvre par le précédent Gouvernement dirigé par Monsieur Julien Nkoghé Békalé à qui j'exprime ici ma reconnaissance.

Tout en ayant une pensée particulièrement émue pour toutes les personnes disparues durant cette période, je voudrais rendre un hommage à la population gabonaise pour son comportement responsable durant la période de confinement.

Les statistiques résultant de la surveillance épidémiologique nationale démontrent que, progressivement, nous prenons la mesure de la pandémie.

Le nombre de personnes guéries est en constante progression. Les cas en urgence se réduisent. Le nombre de décès est relativement faible quand on le compare à d'autres pays présentant sensiblement le même profil épidémiologique.

Le déconfinement progressif en cours ne doit pas être interprété comme la fin de la pandémie, mais plutôt, comme le signe d'une volonté de repartir de l'avant et d'affronter, de manière responsable, cette pandémie en redonnant le droit à la vie et le droit au progrès.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La baisse de la demande de nos produits d'exportations et le ralentissement de l'activité économique, intervenus au lendemain du déclenchement de cette crise sanitaire mondiale, devraient avoir un impact, à court terme, sur nos recettes budgétaires en 2020.

A l'instar de très nombreux pays du monde, nos comptes publics devraient connaître une dégradation, tout comme notre situation monétaire et notre position extérieure.

Pourtant, nous devons rester optimistes, car les raisons de l'être existent. Les perspectives encourageantes s'annoncent à l'horizon du fait de la volonté de la plupart des pays d'encourager un retour, à la normale, progressif des activités.

La reprise de l'économie mondiale est attendue en 2021 avec un taux de croissance de 5,4%.

Il convient, dès lors, de nous organiser de manière à saisir chaque opportunité qui sera offerte par la reprise des activités, de par le monde, pour débrider l'action d'investissement dans notre pays et raviver, dans le cœur de nos populations, **le rêve et l'espoir**.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Ali Bongo Ondimba a orienté l'action de mon Gouvernement autour de quatre (4) axes majeurs. Il s'agit de :

- la maitrise du risque sanitaire lié à la Covid-19;
- la relance de notre économie ;
- la bonne gouvernance de l'action publique ;
- la préservation de notre modèle social de redistribution pour améliorer la qualité de vie des Gabonaises et des Gabonais, et consolider notre vivre ensemble.

Le Gabon peut être fier de la manière dont il a réagi face à ce phénomène sanitaire, notamment grâce à l'excellente qualité des plateaux techniques existants, à l'image du Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL), du Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo (CHUO), de l'Hôpital d'Instruction des Armées Omar Bongo Ondimba (HIAOBO) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda (HIAA).

Toutes ces structures ont permis de mieux affronter la pandémie, par une prise en charge rapide.

La stratégie de riposte contre la Covid-19 doit être maintenue, sous réserve de l'évolution de la pandémie. C'est ainsi que nous parviendrons à maîtriser le risque sanitaire y afférent.

En conséquence, l'action de mon Gouvernement sera de poursuivre la mise en œuvre de la démarche actuelle, à savoir : « dépister – isoler - traiter », tout en maintenant les mesures barrières.

Aussi, l'action du Gouvernement sera-t-elle de maintenir une surveillance active de la pandémie, d'encourager les opérations de dépistage volontaire, de prendre en charge les cas positifs, de protéger les personnels soignants.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer ma reconnaissance à ces derniers pour le travail abattu et leur engagement.

Cette reconnaissance, je l'exprime aussi aux Forces de Défense et de Sécurité.

Outre le maintien de la surveillance active de la pandémie, disais-je, le renforcement des plateaux techniques de nos structures sanitaires, notamment celles des régions sanitaires, sera effectué dans le but d'améliorer nos capacités de prise en charge.

L'ensemble de ces actions s'inscrit, en réalité, dans le cadre d'une action plus globale : celle de la poursuite de la réforme de notre système de santé que le Président de la République, Chef de l'État, appelle de tous ses vœux pour l'adapter aux exigences du moment.

La gestion de cette pandémie a démontré la pertinence des efforts d'investissement déployés ces dernières années, notamment ces derniers mois, avec la création récente des instruments performants comme le laboratoire *Professeur Daniel Gahouma* ou l'hôpital spécialisé Covid-19.

Le laboratoire *Professeur Daniel Gahouma*, véritable joyau doté d'une technologie de pointe et capable d'analyser jusqu'à 10 000 tests par jour, fait figure de référence en Afrique, en matière de capacités de dépistage à la Covid-19.

Il nous appartient maintenant de consolider ces structures par l'amélioration de leur gouvernance, le renforcement de la performance de l'accès et de l'offre de soins, tout en veillant à en optimiser la gestion budgétaire et financière. Le renforcement des plateaux techniques des structures hospitalières, de deuxième et troisième niveaux, sera aussi une priorité inscrite dans le programme d'investissements du secteur de la santé pour la période 2020-2022.

Ce programme a pour but de transformer le visage des Centres Hospitaliers Régionaux, des hôpitaux départementaux, des centres médicaux, des centres de santé et des dispensaires.

La difficulté de l'offre de soins dans ces structures dites périphériques participe de l'engorgement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Il faut en conséquence rendre plus opérationnelles ces structures afin de concentrer l'action des CHU sur la prise en charge des cas plus complexes.

Dans le même temps, notre système de santé doit pouvoir faire face à la survenue brutale de maladies émergentes et infectieuses comme c'est le cas, aujourd'hui, avec la pandémie de la Covid-19.

C'est pourquoi, l'ancien Hôpital Pédiatrique d'Owendo sera réhabilité et transformé en Institut des Maladies Infectieuses.

De même, neuf centres de diagnostics seront déployés dans toutes les provinces, d'ici le premier semestre 2021. L'objectif étant une meilleure prise en charge des patients et une réduction substantielle du coût des examens médicaux.

Donner une place de choix à la médecine préventive participe également de la stratégie d'amélioration de la performance du système de santé.

Des actions seront menées en faveur d'une meilleure couverture vaccinale, de la lutte contre le paludisme, le VIH Sida, la tuberculose et les autres maladies parasitaires.

Le coût élevé pour l'Etat de la prise en charge des maladies non transmissibles que sont le cancer, l'hypertension artérielle, le diabète et les autres maladies chroniques est une des raisons qui nous pousse à faire ce choix.

La crise sanitaire actuelle nous a interpellés sur l'urgence de renforcer également la recherche scientifique et médicale afin de répondre aux enjeux multisectoriels qu'elle induit.

A cet égard, nous disposons d'outils performants à l'image du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST), du Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF) et du Centre de Recherches Médicales de Lambaréné (CERMEL).

Nous allons travailler à les redéployer pour que ces structures s'imposent comme des outils de référence qui soutiennent et encouragent, au-delà de la santé, des projets de recherche porteurs. La formation des personnels recevra également une attention particulière dans la réforme du système de santé.

L'ouverture d'une Ecole d'infirmières d'ici la fin de l'année 2020 contribuera à résorber le déficit en ressources humaines, observé dans les structures sanitaires du pays.

L'Ecole Provinciale de Formation et d'Action Sanitaire de Mouila sera réhabilitée.

La réforme de l'Université des Sciences de la Santé s'inscrira dans le même sens.

De même, les formations en ingénierie médicale seront mises en place dans les établissements technologiques du pays, à l'instar de l'École Polytechnique de Masuku, afin de permettre aux hôpitaux de disposer également de personnels capables d'assurer la maintenance de leurs équipements biomédicaux.

Rendre accessible et disponible le médicament dans tous les départements sanitaires, en plus de renforcer les dispositifs de contrôle dédiés, sont des objectifs que poursuivra la réforme du système de santé.

Aussi, la réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) s'impose-t-elle.

Les enjeux sont de réduire, de manière globale, le coût du médicament de 30% par l'utilisation des médicaments génériques de qualité, d'une part, de réorganiser cette centrale d'achat et de redéfinir les missions et la place des pharmacies hospitalières dans le dispositif de l'offre de soins, d'autre part.

L'établissement de partenariats publics-privés avec des opérateurs spécialisés dans la gestion du médicament sera envisagé de manière à rendre opérationnelle cette réforme, d'ici la fin de l'année 2021.

L'Etat a investi dans la construction d'hôpitaux de référence. Le cadre juridique de gestion des structures hospitalières dans notre pays a été modernisé depuis 2017.

Des lois ont été prises en 2017.

Il s'agit de l'ordonnance du 27 février 2017 portant réforme hospitalière en République Gabonaise et celle du 23 février 2018 portant organisation et gouvernance des structures sanitaires en République Gabonaise.

A ces ordonnances, il faut ajouter le décret du 09 juillet 2018 fixant les statuts des centres hospitaliers universitaires.

Il faut en conséquence aller plus loin et plus fort. Car, cela favorisera encore davantage l'accès aux soins de tous nos compatriotes, en particulier les populations les plus vulnérables.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La relance de l'économie est le second axe majeur de l'action de mon Gouvernement. Comme je l'ai rappelé, le Gabon, à l'instar des pays du monde, fera face, cette année, aux effets des mesures de confinement prises dans le monde.

Cette réalité nous oblige à tenir compte de ce que la croissance mondiale connaîtrait une baisse du Produit Intérieur Brut réel de 1,9% en 2020 pour s'établir à -4,9%.

L'Afrique subsaharienne connaîtrait aussi un recul important de sa croissance de 3,2%.

Au Gabon, la croissance économique a été de 3,9% en 2019 et initialement prévue à 3,8% en 2020. Ces performances sont dues à la réussite des réformes importantes que nous avons engagées, depuis plusieurs années, qui nous ont, fort heureusement, permis de mieux nous adapter à cette crise sanitaire, dont l'impact sur l'économie réelle nous donne une estimation de -0,8%.

La croissance mondiale devrait être de retour en 2021 et pourrait s'établir à 5,4%. En Afrique subsaharienne, elle serait de 3,4% et pour le Gabon, elle se situerait entre 2 et 3%. L'enjeu pour notre Gouvernement, au-delà de la forte contrainte budgétaire, est de faire repartir les activités économiques.

Pour cela, il nous faut accélérer l'exécution des projets en partenariat publics-privés, rendre lisible l'action de l'État en matière d'investissement public, poursuivre l'exécution des projets d'investissements en cours et restaurer la confiance des investisseurs en améliorant l'environnement des affaires.

Le Gouvernement compte accélérer l'exécution des projets en Partenariats publics-privés. La forte contrainte budgétaire nous oriente aujourd'hui vers la recherche et la promotion des financements innovants.

L'effet d'éviction exercé par les dépenses salariales et le règlement du service de la dette sur l'investissement public nous oriente vers cette voie.

Aussi, un certain nombre de projets en Partenariats Publics-Privés sont-ils en cours d'exécution. C'est le cas de la « *Transgabonaise* » qui mobilise, entre autres, des PME locales et favorise la création de près de 2000 emplois directs.

Dans le secteur de l'eau et de l'énergie, des projets de barrages hydroélectriques sont en cours de lancement, notamment le barrage de Kinguélé Aval d'ici la fin de l'année 2020, le barrage de Ngoulmendjim et celui de Dibwangui, tous les deux en 2021. Ces trois projets vont générer 2350 emplois et augmenter l'offre en électricité de plusieurs provinces.

Outre l'accroissement de l'offre en électricité, ces projets permettront aussi à notre pays de respecter ses engagements en matière de préservation de l'environnement.

Dans le même sens, avec le partenaire Gabon Special Economic Zone (GSEZ) INFRA, le Gouvernement poursuit la construction et la réhabilitation de près de 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension sur les axes Kango-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okok-Batouri.

Ce programme global de développement des infrastructures électriques aura un impact sur plus de 150 villages et 40.000 foyers.

Cette électrification participera aussi du développement économique de ces localités, à moyen et long termes, grâce à une capacité additionnelle de 17 Mégawatts.

Le rôle du Gouvernement sera de veiller à la bonne exécution et à la réalisation effective de ces projets.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

A côté des projets financés en Partenariats-Publics-Privés, il faut également stimuler l'investissement public. Mais, cela passe par notre capacité à rendre plus lisible notre action dans ce domaine. Aussi, une programmation qui tient compte à la fois de notre capacité d'absorption, de nos capacités financières et des priorités de notre processus de développement, devient-elle une nécessité impérieuse.

De même, l'activation du dispositif dédié à la sélection, à l'étude et au choix des modes de financement des projets, ainsi qu'à celui destiné à la recherche des financements extérieurs, seront des facteurs déterminants de notre politique d'endettement.

En outre, l'exécution du programme d'investissements publics en cours va se poursuivre et couvrir de nombreux domaines, parmi lesquels les aménagements routiers et les infrastructures collectives.

La réalisation de ces projets s'inscrit dans le cadre de la remise à niveau des infrastructures de soutien à la croissance, tout en participant à l'amélioration des conditions de vie des populations.

La route demeure une préoccupation, de premier plan, pour les pouvoirs publics. C'est pour répondre à cette problématique, notamment celle des voies en dégradation très avancée, que le Gouvernement a engagé, entre autres, des travaux de réhabilitation des voiries urbaines du Grand Libreville, dans le cadre du programme d'urgence du Plan d'action prioritaire du Gouvernement (PAPG).

Sur ce registre, des programmes seront déroulés sur les deux prochaines années pour améliorer la qualité de notre réseau routier ainsi que la mobilité des personnes et des biens.

A ce sujet, **Honorables Députés**, le récent drame de Lambaréné nous rappelle la nécessité impérieuse d'accélérer la réhabilitation de toutes nos infrastructures.

Je saisis cette occasion pour présenter à nouveau les condoléances les plus sincères du Gouvernement et exprimer notre vive compassion aux familles durement éprouvées par ce drame.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'accès à l'électrification demeure une préoccupation majeure pour le Gouvernement, car elle inter-agit sur les populations.

Aussi, la mise en œuvre des projets d'électrification rurale en vue de résorber les disparités d'accès aux services d'électricité entre le milieu urbain et la zone rurale va-t-elle s'intensifier.

C'est le cas des projets d'extensions et de densification des réseaux électriques qui seront conduits, entre autres, dans les provinces de l'Estuaire, du Haut Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem. Au total, 320 kilomètres de lignes moyenne et de basse tension sont prévus à cet effet. Les travaux seront lancés au cours du dernier trimestre de l'année.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'accès à une eau potable pour tous, aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, est une question vitale pour laquelle mon Gouvernement continuera à œuvrer pour chercher des solutions durables.

Au demeurant, des projets s'exécutent normalement pour résoudre la problématique du stress hydrique en milieu urbain et d'accès à l'eau potable en zone rurale.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) a mis en service huit forages réhabilités à Angondjé (nord de Libreville), qui dessert plus de 8000 habitants. Cette réalisation rentre dans le cadre d'un vaste projet d'adduction d'eau avec la livraison, en fin d'année 2020, d'une usine d'eau potable à proximité du lac CimGabon qui produira 36.000 m3 d'eau par jour et viendra réduire de 50% le déficit d'eau dans le Grand Libreville.

De même, l'intérieur du pays ne sera pas en reste avec des travaux similaires en cours à Mouila, Ndjolé, Mitzic et Booué qui viendront, eux aussi, impacter positivement le quotidien d'environ 65.000 habitants.

Dans le même ordre d'idées, le projet d'amélioration de la desserte en eau potable du Grand Libreville démarrera avant la fin de cette année. Les appels d'offres de ce grand projet ont été bouclés et les premiers contrats signés.

Ce vaste projet a pour ambition d'améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau potable qui se situe à 52% pour le porter à 80%. Ainsi, il permettra précisément de :

- renouveler 149 kilomètres de canalisations vétustes du réseau actuel ;
- renforcer et d'étendre 131 kilomètres de réseau de distribution en eau potable du Grand Libreville ;
- réparer les fuites d'eau potable aussi bien dans les bâtiments administratifs de l'État qu'à travers la ville ;
- construire trois châteaux d'eau et de réhabiliter des ouvrages de stockage d'eau potable existants ;
- d'améliorer la gouvernance et de renforcer les capacités des acteurs du secteur Eau et Assainissement.

Dans le domaine de l'hydraulique villageoise, notre priorité sera de poursuivre la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Président de la République en août 2017, permettant de réaliser 925 pompes d'hydraulique villageoise.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La problématique de l'habitat demeure un défi pour mon Gouvernement. En effet, comme nous le savons tous, les populations éprouvent d'énormes difficultés à accéder à la propriété.

C'est pourquoi, les bras séculiers de l'Etat, compétents en la matière, s'attèleront à améliorer notre visibilité afin de faciliter l'accès des populations aux terrains viabilisés et au logement.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'investissement est avant tout une question de confiance. C'est la traduction de la confiance en actes.

Le rétablissement de cette confiance passe par l'intensification du dialogue public-privé et l'accélération des réformes qui permettront d'améliorer notre classement au palmarès « *Doing Business* ».

L'objectif poursuivi est d'attirer le maximum d'investisseurs dans les secteurs à fort potentiel de croissance et de résilience économique. Il s'agit, entre autres, de l'agriculture, de la pêche, de la forêt, de l'industrie, du tourisme, des hydrocarbures, des mines et du numérique.

Il paraît évident que le Gabon doive développer, dans ces secteurs, des compétences distinctives qui seront à la base de son modèle de transformation.

En matière agricole, un soutien actif sera apporté à la production agricole locale afin, non seulement, de la faire participer aux efforts de relance, mais aussi, d'améliorer la sécurité alimentaire du pays.

A cet effet, l'Etat a réservé 50 000 ha de terres cadastrées dans des zones agricoles à forte productivité (ZAP), situées à proximité des voies d'évacuation, dans les localités d'Andem, de Kango, de Bifoun, d'Idemba et de Mboukou.

En ce qui concerne la pêche, cinq centres de débarquement de produits de pêche sont en cours de construction à Cocobeach, Franceville, Mouila, Makokou et Mayumba.

De plus, la mise en œuvre du projet de débarquement des produits de la pêche industrielle, par une restructuration du nouveau port d'Owendo afin qu'il devienne un hub pour la pêche thonière, s'inscrit aussi dans cette logique.

Dans le domaine de la forêt, la politique de transformation et de développement durable du secteur sera poursuivie, conformément aux Très Hautes Orientations du Président de la République. Et ce, dans le but de renforcer la contribution du secteur à la création de la richesse, en favorisant les deuxième et troisième transformations, ainsi que de nombreux emplois.

Par ailleurs, au regard du succès enregistré, ces dernières années, par la Zone économique de Nkok, notamment pour la transformation du bois au niveau local, deux nouvelles zones économiques spéciales seront mises en place à Lambaréné, pour le bois, et Franceville, pour l'agriculture et les plantations d'arbres dans le cadre de la politique de reboisement.

Ces projets d'envergure qui bénéficieront de l'accompagnement de la *Gabon Special Economic Zone (GSEZ)*, permettront de créer près de 5.000 emplois, sur les douze prochains mois.

Pour ce qui est du tourisme, un autre levier important de la diversification de notre économie, la stratégie du Gouvernement repose sur l'identification d'opérateurs en vue de nouer des partenariats pour développer l'écotourisme et proposer ainsi une nouvelle offre touristique. La mise en œuvre de cette stratégie va générer des emplois.

S'agissant des hydrocarbures, notre Code des Hydrocarbures a permis de rendre le secteur plus attractif. Ainsi, deux axes constituent des motifs encourageants à travers, d'une part, la promotion du bassin sédimentaire gabonais par le 12^{ème} appel d'offres en cours, et, la valeur ajoutée qu'induirait l'exploitation du gaz naturel dans les domaines marin profond et très profond, d'autre part.

Le secteur minier dont la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) est la locomotive, par sa position de 2^{ème} producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur, est un pilier important de la relance de l'économie.

Fort des atouts considérables dont regorge ce secteur, il va s'agir de le développer davantage en diversifiant les opérateurs et les minerais à exploiter. C'est le cas, entre autres, du Gisement d'or d'ETEKE et du fer de BANIAKA.

Pour ce qui est du numérique, la crise de la Covid-19 a révélé la nécessité urgente d'accélérer le passage au digital. Cette révolution va considérablement bouleverser le paysage administratif, économique et social de notre pays.

C'est le sens à donner au développement du projet e-Gabon qui nécessitera la formation des personnels dans les différentes spécialités.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Pour que le programme de relance produise ses effets, le Gouvernement aura à cœur de veiller :

- à la formation professionnelle et à l'éducation, afin que les créations d'emplois profitent aux Gabonais ;
- au développement des Petites et Moyennes Entreprises, pour qu'elles deviennent des acteurs incontournables de notre transformation économique ;
- à une meilleure gouvernance de la commande publique, afin qu'elle profite plus au tissu économique local.

Il s'agira pour le Gouvernement de s'assurer de l'impact de la mise en œuvre de ces chantiers sur l'emploi dans notre pays. Et, veiller à ce que l'exécution des projets que j'ai cités plus haut, favorise, en priorité, le recrutement d'une main d'œuvre locale qualifiée.

L'ambition du Gouvernement sera d'accompagner la préparation et la mise en œuvre de toutes les actions visant à maintenir, à créer et à susciter des opportunités d'emplois dans les secteurs porteurs de croissance.

Bien évidemment, organiser les conditions d'une plus grande efficacité de l'adéquation entre la formation et les offres d'emplois, ainsi que le développement des dispositifs d'accompagnement aux formations professionnalisantes, seront essentiels pour atteindre cet objectif.

C'est pour favoriser l'emploi des gabonais, prioritairement dans la politique de recrutement des entreprises, que parmi les décisions prises par mon équipe gouvernementale, figurent la réforme de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ANFPP) et celle de la Direction Générale de la Formation Professionnelle (DGFP). L'adoption des textes de réformes est déjà effective.

La nouvelle Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels assurera la gestion et la coordination des Centres de formation professionnelle, créés par l'État, dans le but d'offrir à notre jeunesse des formations qualifiantes et immédiatement opérationnelles.

Le Centre des Métiers du Transport et de la Logistique sera lancé d'ici la fin de l'année 2020.

Le Complexe multisectoriel de N'kok s'ajoutera l'année prochaine pour former notre jeunesse dans les domaines du génie mécanique, du génie électrique et électronique, ainsi que dans l'ingénierie du soudage, de la maintenance automobile, de la construction et des machines agricoles.

Quant à la réforme du secteur de l'éducation en cours, elle vise à introduire, de manière globale, des changements structurels dans notre système éducatif.

A cet effet, il s'agira d'améliorer avant tout les conditions d'accueil des élèves des niveaux primaire et secondaire afin d'en réduire le nombre par classe.

Il s'agit, en même temps, de réécrire et d'harmoniser les curricula et les parcours de formation pour rendre possible la mise en œuvre d'une politique de suivi et d'accompagnement des élèves dans leur projet d'études et de formation.

Au niveau supérieur, l'accent sera également mis sur la construction de nouvelles infrastructures au sein des trois grandes universités du pays, pour améliorer les capacités d'accueil des étudiants et des enseignants, et de promouvoir le développement d'une offre de formation professionnalisante.

En définitive, les réformes en cours dans le secteur éducatif et le développement des filières d'enseignement professionnel et technique, associés à la diversification de l'économie permettront d'augmenter les perspectives d'emplois pour notre jeunesse.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La relance de l'économie passe aussi par un tissu d'entreprises dynamiques, toutes petites, petites, moyennes ou grandes, et un environnement juridique et institutionnel qui garantit leur promotion. L'enjeu ici est d'en faire les moteurs de cette relance.

La mise en place d'une plateforme de concertation permanente dont l'objectif sera de soutenir les entreprises, et principalement les Petites et Moyennes Entreprises et les Très Petites Entreprises, participe de la pérennisation de cet outil central de notre développement.

Dans le même ordre d'idées, la commande publique, constituée majoritairement des marchés publics, est un incontournable levier de croissance et de développement socio-économique.

Le mode de passation des marchés par appel d'offres doit toujours être privilégié pour nous permettre de réaliser des économies sur les dépenses de l'Etat, de contribuer efficacement à la lutte contre la corruption et la pauvreté, et partant, de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est pourquoi, l'opérationnalisation du dispositif de régulation et de mise en œuvre des marchés publics sera particulièrement suivie. Je veillerai, entre autres, sur la mise en œuvre des dispositions pertinentes du Code des marchés publics, relatives au traitement préférentiel réservé aux Petites et Moyennes Entreprises de droit gabonais, disposant d'un agrément PME délivré par les services compétents, en matière de soustraitance.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Tous ces efforts ne seront durables que si, avec abnégation, nous intensifions l'amélioration de la gouvernance publique et veillons à la pérennité de notre modèle de redistribution.

S'agissant de la gouvernance publique, l'objectif sera de consolider notre crédibilité financière. Celle-ci se traduira par notre capacité à mobiliser les recettes et à mieux maitriser les dépenses.

La crédibilisation de la gouvernance financière de l'État passe également par le maintien d'une relation de confiance avec l'ensemble des bailleurs de fonds.

Dans ce domaine, la politique de mon Gouvernement en matière d'endettement sera la rationalisation de cette dépense pour préserver la viabilité et la soutenabilité des finances publiques, tenir les engagements de l'Etat, ainsi que dégager des marges pour financer des actions dans le domaine social.

Notre crédibilité se construira aussi par notre capacité à améliorer le financement du budget de l'État, au regard du potentiel inexploité dans la mobilisation des ressources fiscales.

Le Gouvernement s'engage, à ce niveau, à trouver de nouvelles niches de recettes en vue d'améliorer les capacités de financement de l'économie.

La fiscalité foncière offre des perspectives d'élargissement de l'assiette fiscale. Dans ce sens, la simplification de la fiscalité du patrimoine immobilier, le renforcement des moyens d'action du registre foncier urbain ainsi que le renforcement des capacités à mener des études prospectives pour asseoir une fiscalité en faveur des collectivités locales, apparaissent comme des pistes que nous exploiterons.

De même, la formalisation du secteur informel par la simplification des procédures d'enregistrement, de l'établissement de formes juridiques simplifiées et des régimes fiscaux spéciaux, la mise en place de méthodes d'imposition forfaitaires et la facilitation d'accès aux services financiers et commerciaux, figureront au nombre des objectifs que nous poursuivrons pour l'élargissement de l'assiette fiscale.

Tout comme le Gouvernement s'attèlera à lutter contre toutes les formes de fraude fiscales non sans continuer à poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales avec l'achèvement du projet e-tax, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (mobitax) et la création du compte fiscal numérique pour chaque contribuable.

En un mot, il s'agit de digitaliser les services de l'Etat.

Dans ce domaine également, la volonté, maintes fois exprimée du Président de la République, est de favoriser l'émergence de services fiscaux davantage performants qui participent réellement au financement de l'économie.

Sur un tout autre plan, le Trésor Public, tout en demeurant le seul organisme habilité à recevoir les paiements des impôts et taxes, développera encore davantage des moyens et des dispositifs de paiement qui garantissent la traçabilité. C'est la voie qu'il nous faut suivre pour améliorer la trésorerie de l'État.

Il convient de souligner que la prévision et l'exécution budgétaire seront à la base du processus pour réduire les pertes d'efficience des dépenses publiques.

Pour ce qui est précisément de l'exécution du budget en dépenses, la pratique du paiement par journéecomptable entière sera systématique.

En outre, les actions de contrôle seront multipliées pour s'assurer que les ressources sont mobilisées et utilisées efficacement.

Quand je parle de ressources, j'englobe les ressources humaines, les ressources financières et les ressources matérielles. C'est dans ce sens qu'il a été créé l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit (ANAVEA) par le Conseil des Ministres en sa séance du 14 août 2020.

En plus de renforcer le contrôle administratif, elle veillera à la bonne gestion des biens et des ressources financières publiques, ainsi qu'à une bonne évaluation des politiques publiques.

Cet organe nous accompagnera, de manière globale, dans la promotion de la bonne gouvernance et dans l'instauration d'une culture de reddition des comptes.

Pour ce qui est de la gouvernance administrative, un accent particulier sera mis sur l'amélioration des conditions de travail et la gestion optimale des ressources humaines afin de rendre notre administration plus performante et plus efficace.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La pérennité de notre modèle social de redistribution est une priorité pour le Président de la République, Chef de l'Etat.

A cet effet, des mécanismes de paiement réguliers de la dette de l'État envers les organismes de prévoyance et de garantie sociale seront examinés, avec beaucoup de minutie, en même temps que leur gouvernance. La stratégie d'investissement humain nous a indiqué la voie à suivre, pour livrer un combat acharné contre la précarité et les inégalités en vue de réduire, de manière forte, la proportion des gabonais économiquement faibles, essentiellement composés de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

La mise en œuvre de cette stratégie sera davantage soutenue. Il s'agira, notamment, d'améliorer notre information sur le nombre de personnes considérées comme économiquement faibles et de réhabiliter, de manière progressive, toutes les infrastructures publiques dédiées au soutien des populations vulnérables.

Ces populations sont également dans les zones rurales où le conflit homme-faune, du fait de la dévastation de nombreuses plantations dans les villages, accentue leur précarité.

Pour régler cette situation, il importe de renforcer la protection de nos concitoyens. A l'image des barrières électriques installées dans l'Ogooué Ivindo, et de celle de Ndindi dans la Nyanga qui a été livrée le 24 juillet dernier, l'implantation de ces dispositifs de protection autour des plantations de nos populations, fruit de leur dur labeur, sera intensifée.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Dans les domaines du sport et de la jeunesse, l'État continuera à jouer son rôle d'encadrement et d'accompagnement en faveur de leur développement.

La redynamisation des fédérations sportives est nécessaire à la reprise des championnats nationaux afin de favoriser la participation de nos athlètes aux compétitions internationales. De même, le sport de plein air doit être encouragé pour le maintien de nos compatriotes en bonne condition physique et en meilleure santé.

L'encadrement de la jeunesse, passera entre autres, par la réforme du Conseil National de la Jeunesse, avec pour ambition de donner à cette structure la capacité de participer, de manière effective, à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.

Quant au monde associatif, le recensement des associations sera lancé afin de connaître leurs activités et cadrer leurs interventions.

En matière de culture, la préservation et la promotion de notre patrimoine conduiront le Gouvernement à mettre en œuvre une politique culturelle dynamique, afin d'affirmer et valoriser notre identité culturelle.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La force et la puissance de l'État s'expriment dans l'exécution de ses missions régaliennes. C'est le cas de notre politique de défense et de sécurité qui doit demeurer orientée vers la protection de l'intégrité physique de notre territoire, la défense des intérêts vitaux de notre pays et la protection des populations.

Le Gouvernement veillera à ce qu'il en soit ainsi, pour faire face aux différentes menaces dans un monde en constante mutation.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, a toujours fait de la formation un des axes prioritaires de sa politique de modernisation des Forces de défense et de sécurité.

A cet égard, la formation continue des personnels des Forces de défense et de sécurité, ainsi que l'acquisition des moyens matériels nécessaires à l'accroissement de leur performance et à la consolidation de leur niveau d'opérationnalité, feront l'objet d'une attention soutenue. De même, l'amélioration de leurs conditions de vie sera poursuivie.

Par ailleurs, le lien Armée-Nation sera davantage raffermi afin de consolider notre vivre ensemble et poursuivre l'édification d'un Gabon toujours plus fort, d'un Gabon toujours plus uni, d'un Gabon toujours plus solidaire.

Au niveau territorial, la restauration de l'autorité de l'État et le rapprochement de l'administration des administrés doivent être poursuivis avec plus d'ardeur.

A cet effet, une évolution du cadre juridique global des personnels et des auxiliaires de commandement est envisagée en vue d'en faire de véritables relais du développement local.

La politique de décentralisation doit s'accélérer. Car, les collectivités locales, en tant que partenaires de l'État, doivent véritablement contribuer au développement territorial.

L'activation des mécanismes de financement des collectivités locales que sont le Fonds de Péréquation des Collectivités Locales (FPCL) et le Fonds d'Initiatives Départementales (FID), déclenchera l'action de l'administration décentralisée.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La promotion d'une justice qui consolide l'Etat de droit, renforce les droits de l'Homme et la promotion de l'équité, tout en garantissant un règlement juste des différends dans le monde des affaires, est l'un des objectifs qui sera poursuivi.

Dans ce sens, le fonctionnement de l'ensemble des juridictions du pays sera davantage renforcé.

De même, la protection des droits et libertés fondamentales des citoyens, dans le respect strict des lois et règlements de la République, sera toujours assurée.

Par ailleurs, la réhabilitation de l'ensemble des établissements pénitentiaires, notamment avec l'extension de la prison centrale de Libreville dans le but de résoudre la problématique de la surpopulation carcérale, fait l'objet d'un examen spécifique tout comme la question relative au renforcement des programmes de réinsertion sociale des détenus.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

La poursuite de l'action diplomatique du Gabon sur la scène internationale demeure l'objectif global du Gouvernement, sous les Très Hautes Instructions du Président de la République, Chef de l'Etat.

C'est ici le lieu, pour moi, de saluer le leadership très éclairé du Président de la République qui permet au Gabon d'être un acteur audible et crédible dans le concert des nations.

C'est notamment le cas sur les grands sujets de l'heure, en matière de paix et de sécurité ou sur les questions du Climat, de la Biodiversité ou de l'Environnement.

Sur le plan régional, c'est avec succès et brio que le Chef de l'Etat, Président en exercice de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), vient de conduire la première phase de la réforme institutionnelle de notre organisation communautaire. Les membres de la Commission de la CEEAC, dans sa nouvelle architecture, ont prêté serment, tout dernièrement, devant le Président de la République.

Le Gouvernement s'attèlera à consolider le rôle et la place de notre pays au sein des instances internationales.

Sur un tout autre plan, améliorer l'information du Gouvernement en matière de protection et d'assistance des gabonais de l'étranger est un objectif nécessaire.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Pour relever le défi de la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement, il est indispensable qu'un climat social apaisé soit toujours préservé.

C'est pourquoi, je ne ménagerai aucun effort pour déployer une intense activité de pilotage et de coordination pour en garantir la réalisation.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables députés,

Avant de clore mon propos, je voudrais, au nom du Gouvernement, vous dire toute notre appréciation du travail considérable que l'Assemblée Nationale a toujours accompli.

Un travail remarquable, un travail collégial qui confirme la vocation traditionnelle de votre Assemblée qui est, par excellence, le lieu privilégié du débat public.

Dès lors, le Gouvernement entend contribuer, de manière significative, à renforcer les échanges avec la Représentation nationale dans le cadre des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, consacrés par les dispositions de la Constitution. Dans cet ordre d'idées, les relations entre le Gouvernement et l'ensemble des Institutions Constitutionnelles seront plus que jamais soutenues.

La vitalité de notre démocratie, citée en exemple, est à ce prix.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés,

Conformément à l'usage républicain et après autorisation du Conseil des Ministres, j'engage ici et maintenant, devant vous, dignes Représentants du Peuple gabonais, la responsabilité de mon Gouvernement sur ce programme de politique générale. Et, par la même occasion, je sollicite votre confiance à travers votre vote.

Je vous remercie.